

HORAIRES - juillet-août 2024

Réception (à l'entrée du Domaine) : 8h à 20h du lundi au samedi, 10h à 19h30 le dimanche du 14/07 au 25/08

Mas Administratif : du **lundi au vendredi** : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h. Le **samedi** de 09 h à 12 h

Bornes WIFI en libre accès espace proche du Mas Administratif et autour de la Poste

Poste : Ouverture du guichet de 11 h à 12 h, du lundi au samedi.

Point-Info : Ouvert tous les jours, de 10 h à 13 h et de 17 h à 20 h (19h le dimanche) : programmes des animations sportives et culturelles, collecte des colis postaux.

Espace aquatique : Ouvert tous les jours de 9 h à 20 h, mardi et jeudi soirées piscine de 21h à 23 h.

Mini-golf : En accès libre, tous les jours de 10 h à 23 h.

Tennis et Padel : Renseignements et réservations au Point Infos.

Bibliothèque : du lundi au samedi, de 10h30 à 12h30

Animations : Voir le planning hebdomadaire.

Garderie les p'tits loups : du 04 juillet au 24 août, sur réservation au point infos

La sirène discothèque : mercredis, vendredis et samedis soir du 12 juillet au 21 août 2024

Horaires : mercredi et vendredi de 21 h 30 à minuit 30 pour les jeunes de moins de 18 ans

puis de minuit 30 jusqu'à 4 h pour les + de 18 ans. Chaque vendredi soirée à thème. Chaque

samedi soirée sans alcool : horaire de 21 h 30 à minuit 30 pour les – de 18 ans puis de minuit

30 à 4 h pour les + de 16 ans. Présentation de la Carte obligatoire.

Le cinéma séances quotidiennes. Tarif : 5€ enfant et 7€ adulte

Toute animation interne ou externe au Domaine est sous l'entière responsabilité des participants, incluant l'utilisation des terrains et la pratique des activités sportives. Le Domaine ne peut également être tenu responsable des vols constatés lors de ces animations.

Présentation obligatoire de la carte de résidents

Numéros Utiles

- ✓ **SAMU 15 OU 112 – Pompiers : 18**
- ✓ **S.O.S. Médecins : 3624 / 02.33.01.58.65**
- ✓ **Pharmacie de garde : 3237**
- ✓ **Poste à l'entrée (loge des gardiens) : 04.98.11.84.40 (24h/24)**
- ✓ **Bornes d'appel aux Mas sanitaires ☺→Direct par ondes radio**

Les maîtres-nageurs possèdent un Kit d'urgence, dans lequel se trouve tout le matériel nécessaire pour une intervention rapide et efficace en cas d'accident au sein de l'espace aquatique, ainsi qu'une bouteille d'oxygène avec le matériel nécessaire à son utilisation.

LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS

Bonnes vacances à tous !

Le Conseil d'Administration

DOMAINE DU PIN DE LA LEGUE

2700 RD 4 - CS 70095 - 83603 – FREJUS Cedex

Tél. : 04.98.11.84.40 (24 h/24)

LOCATAIRES

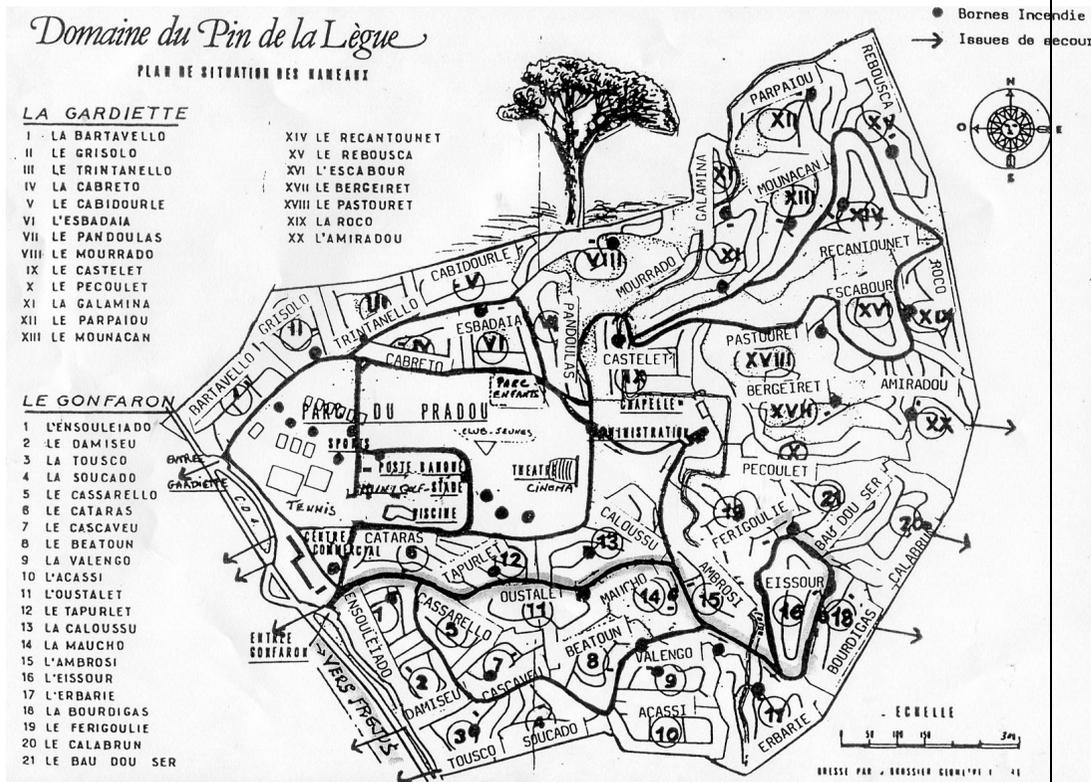
Pour tout renseignement complémentaire et pour les programmes d'animations et de cinéma, veuillez consulter notre site internet www.domainedupindelalegue.fr ou scannez le code QR à l'aide de votre téléphone :

1 Présentation Générale du Domaine

Le "Domaine du pin de la lègue" est une société civile immobilière de près de 2400 associés. Il accueille ses premiers vacanciers à l'été 1961, c'est eux qui y plantent les premiers arbres. C'est un Domaine Privé.

Il s'étale sur près de 113 hectares de verdure, de chênes et de pins, il s'organise en 41 hameaux répartis d'un côté la Gardiette et l'autre côté le Gonfaron. Le domaine est ouvert à l'année.

Un ancien plan :



Que faire en cas d'accident

Conduite à tenir face à une victime



1 - Protéger

Supprimer ou écarter le danger pour assurer votre protection, celle de la victime et des témoins afin d'éviter le sur accident

2 - Donner l'alerte aux Secours

- ↪ Toute personne témoin d'un accident doit alerter Ou faire alerter
- ↪ Téléphoner aux Pompiers : 18 - SAMU : 15, ou 112
- ↪ Indiquer votre nom et votre numéro d'appel
- ↪ Indiquer le lieu précis de l'accident
- ↪ Préciser la nature de l'accident
- ↪ Décrire l'état des victimes
- ↪ Ne raccrochez jamais le premier
- ↪ Dans tous les cas, prévenir le gardien au : **07.78.48.54.55**



3- Attendre les secours

- ↪ Envoyer une personne au-devant des secours
- ↪ Organiser l'accès des secours au plus près Possible de la victime



Ce site est équipé de 5 défibrillateurs cardiaques à usage public



Ils sont positionnés :

- ✓ Au cinéma Toute l'année (en libre-service)
- ✓ A la piscine Toute l'année (en libre-service)
- ✓ Au local MNS En Saison (local piscine)
- ✓ A la discothèque En Saison (agent de sécurité)
- ✓ Au local sport En Saison (animateur sportif)

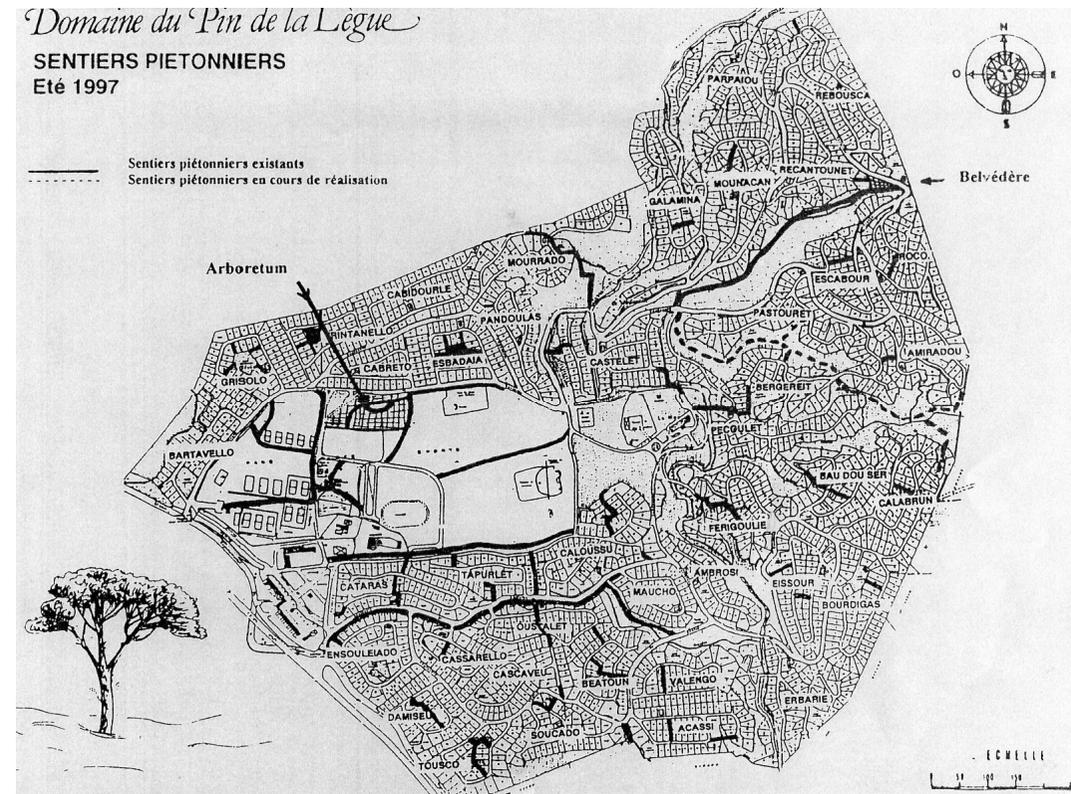
- Des contrôles et rondes de nuit sont opérés à l'intérieur du Domaine par les services de sécurité habilités. Certains secteurs sont équipés de vidéo surveillance.
- Tout tapage nocturne de 24 h à 7 h sera sanctionné et, en cas de récidive, pourra entraîner l'exclusion de son ou ses auteur(s).
- La consommation d'alcool et de produits illicites est interdite sur les espaces publics. Le commerce et la consommation de toutes formes de drogue sont interdits. Tout contrevenant sera immédiatement exclu du Domaine.
- **Conformément au code de la sécurité intérieure, la gendarmerie et la police municipale et/ou nationale ont une autorisation permanente de pénétrer dans le Domaine.**

ATTENTION AUX RISQUES D'INCENDIE :

Le premier mercredi de chaque mois à 12 h 00 le Domaine réalise un essai de sirène de sécurité et d'évacuation

- Prenez connaissance des consignes de sécurité et du plan d'évacuation. En cas d'évacuation effective, suivez les instructions des services de sécurité.
- Le barbecue flamme vive est strictement interdit d'utilisation au Domaine.
- L'usage de feux d'artifice et de pétards est également strictement interdit.
- Il est interdit de fumer dans des espaces publics ne disposant pas de cendriers

Plan des sentiers :



2 ACTIVITES

A) présentation générale

- **Espace Aquatique Extérieur** : 1 piscine de 50 m, 1 bassin aquatique avec toboggan, 3 bassins enfants. Il est ouvert de mai à septembre. Pendant la période estivale, les horaires d'ouverture sont 7 jours sur 7 de 9 H à 20 H. Carte de résidents obligatoires, contrôles inopinés, **Accès gratuit**
Fermeture en alternance des bassins aquatique et sportif entre 13h et 15h en juillet et août
- **Espace sportif** : 3 terrains de volley, 1 terrain de Beach volley, 8 terrains de tennis, 2 terrains de paddle, 1 terrain de basket, 1 mur tennis, Ping-Pong, 1 terrain de foot, 1 terrain multisport, terrain de boules, CrossFit,

Accès gratuit

- **Espace enfants** : la garderie les P'tits loups avec réservation obligatoire au point info, jardin d'enfants, manège (payant)
- **Espace loisir** : minigolf, bibliothèque, cinéma extérieur (payant), discothèque la sirène (payant) ouverte 3 soirs / semaine
- **Autres** : coiffeur, esthétique

B) Les animations

Chaque jour des animations gratuites sont proposées selon un planning hebdomadaire bien défini.

Le point de regroupement ANIMATION se trouve au niveau du local Animation. Pour chaque animation, les participants doivent impérativement présenter leur carte de résident VALIDE.

Chaque résident qu'il soit sociétaire, ayant-droit, invités ou locataires doit avoir une carte. Cette carte pour les locataires et invités à une date de fin de validité correspondant à leur date de séjour.

Le point INFO permet également aux résidents de s'inscrire à la garderie ou à certaines activités proposées occasionnellement comme par exemple les Olympiades (1 fois dans le mois),

3 Votre séjour au sein du Domaine- règles générales

Carte de résident : cette carte est obligatoire, personnelle, nominative avec une période de validité correspondant à votre durée de séjour. C'est votre Carte d'identité pendant votre séjour au Domaine du Pin de la Lègue. Elle vous sera demandée pour participer aux animations, pour entrer à la piscine et à la Sirène, et lorsque vous rentrez au domaine à pied et également lors de contrôle inopiné au sein du domaine. Vous devez la garder sur vous.

La présentation d'une photo de cette carte sur le téléphone portable n'est pas autorisée.

Macaron : votre véhicule doit être équipé du macaron valide et positionné en haut à droite du parebrise -avant de la voiture.

Piscine : le short de bain est interdit.

Code de la route : le code de la route s'applique au sein du Domaine.

Attention à la vitesse excessive : c'est avant tout un lieu de vacances avec des piétons, des enfants, des vélos, des trottinettes.....

Les espaces de stationnement des véhicules sont à respecter ainsi que le mode de stationnement (en épi et en marche arrière au parking de la piscine) pour des raisons de sécurité en cas d'évacuation incendie.

Nuisances sonores : Eviter tout bruit pouvant gêner le voisinage. Le silence doit être respecté pendant la période estivale du 21 juin au 30 septembre de minuit à 7 h du matin

Sanitaires : des mas sanitaires dans chaque hameau sont à disposition avec douche et toilettes. Pour le respect de tous veuillez laisser propre après votre passage et éviter le bruit. Il est interdit de rentrer dans les cabines de douche chaussures aux pieds.

Déchets : une déchèterie est ouverte 2 jours par semaine (lundi et vendredi matin) toute l'année et 3 jours par semaine en période estivale (lundi, mercredi et vendredi) de 9 H 30 à 12 H semaine à côté de la chapelle et du mas administratif

A partir de 2024 un bac à compost y sera également installé, accessible aux mêmes horaires

Poubelles : chaque hameau dispose de son bloc poubelle à l'entrée avec des 2 types de containers
1 vert pour les déchets ménagers
1 jaune pour le plastique
Veuillez respecter le tri sélectif

Des containers à verre sont disponibles également dans le domaine. Veuillez éviter de déposer vos bouteilles en verre tôt le matin ou tard le soir pour la nuisance sonore

Les chiens : doivent être tenus en laisse. Eviter les aboiements répétitifs sur les parcelles.
Il est interdit de laisser tout animal seul sur les parcelles

N'oubliez pas de ramasser les excréments de votre animal favori pour le bien de tous !

Que faire en cas d'incendie sur feu naissant

Manipulation des extincteurs

A mettre en œuvre sur un feu naissant, qu'il est encore possible de maîtriser à l'aide d'un extincteur



**Ne prenez pas de risque inutile,
Si le feu est trop important, éloignez-vous**

1 – Prévenez le poste d'entrée au moyen de la borne d'appel située au bloc sanitaire ou en téléphonant au : 07.78.48.54.55

2 - Prenez l'extincteur le plus proche

3 - Dégoupillez l'extincteur



3 – Percutez l'extincteur selon le mode d'emploi

4 – Testez l'appareil pour vérifier le bon fonctionnement

6 - Attaquez le feu à la base des flammes

Que faire en cas d'incendie et / ou d'inondation

En cas d'Incendie

- ✚ Si vous êtes témoin d'un départ de feu, appelez les pompiers au 18 ou 112, prévenez le poste d'entrée 07.78.48.54.55 ou au moyen de la borne d'appel située au bloc sanitaire). Ne raccrochez pas le premier, attendez la confirmation de votre appel.
- ✚ Identifiez-vous en donnant votre nom, l'adresse de votre parcelle dans le domaine (hameau + numéro) et communiquez le lieu, la nature et l'ampleur du sinistre
- ✚ Précisez s'il y a présence de victimes, l'état visuel des blessures ou brûlures
- ✚ Fermez les bouteilles de gaz, coupez l'électricité de la parcelle sinistrée, utilisez les extincteurs et/ou tuyaux d'arrosage
- ✚ Dans la mesure du possible (ne mettez pas votre vie en danger), restez sur les lieux pour guider les secours et mettre en place un périmètre de sécurité

En cas d'Inondation

- ✚ Prévenez le poste d'entrée 07.78.48.54.55 , ou par la borne d'appel située au bloc sanitaire). Ne raccrochez pas le premier, attendez la confirmation de votre appel
- ✚ Communiquez le lieu, la nature et l'ampleur du sinistre
- ✚ Précisez, s'il y a lieu, si des personnes doivent être prises en charge
- ✚ Mettez-vous à l'abri dans un lieu en hauteur
- ✚ Ne jamais traverser une route ou un chemin submergé

Evacuation du Domaine

- ✚ Une pré-alerte d'évacuation est donnée par la sonorisation
- ✚ L'ordre d'évacuation est donné par les sirènes du Domaine, des messages seront diffusés par la sonorisation en plus des SMS
- ✚ Fermez les bouteilles de gaz, coupez l'électricité
- ✚ Fermez portes et fenêtres de vos installations pour éviter les vols et la propagation de l'incendie ou des fumées à l'intérieur des installations
- ✚ ATTENTION : ne pas fermer l'eau sur la parcelle, laissez à disposition les tuyaux d'arrosage
- ✚ Emportez papiers d'identité, carnets de santé, médicaments d'urgence, chaussures, vêtements et boisson
- ✚ Evacuez le Domaine avec les véhicules, sans remorque en suivant les circuits banalisés
- ✚ Suivez les directives données par le personnel de sécurité, les administrateurs et les services publics
- ✚ Toute personne présente dans le Domaine doit obligatoirement évacuer vers le point de regroupement à la Base Nature De Fréjus
- ✚ Dans le cas où un résident prend en charge une ou plusieurs personnes (enfants, personne handicapée), informer le poste d'entrée pour le signaler dès que possible

